



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 SEPTEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DECOMPTE DEFINITIF DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SECTEUR BERFIERE - SYANE DEL2024-82

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Par délibération en date du 25 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé et voté le financement prévisionnel des travaux d'électrification relatifs à l'opération « secteur La Berfière ».

Compte-tenu de cette décision, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a mis en œuvre les travaux correspondants dans le cadre de son programme de 2021.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations, y compris les honoraires de maître d'œuvre et frais généraux du SYANE, s'élève à la somme de 436 638,10 € TTC, conformément au décompte définitif joint en annexe.

Le financement définitif est ainsi arrêté comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| • Participation du Syane : | 187 207,99 € TTC |
| TVA récupérable ou non par le Syane | |
| • Quote-part communale : | 236 712,49 € TTC |
| Y compris différentiel de TVA | |
| • Contribution au Budget de Fonctionnement : | 12 717,61 € TTC |

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit financer sur fonds propres au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie la somme restante de 58 848,18 € euros dont 56 132,61 € au titre des travaux et 2 715,57 euros au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE PRENDRE ACTE ET D'APPROUVER** le décompte définitif des travaux du programme précité, réalisé pour le compte de la commune,
- **D'APPROUVER et DE CONFIRMER** son engagement de rembourser la quote-part communale, conformément au tableau annexé,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le Maire,
François BARBIER

Pan de délégation
le 1er adjoint
Elisabeth Gollard

